

Séance du mardi 4 février 2020 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	M. Bastien	GUEx	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	M. Michel	BASSE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Modification de la composition des commissions du Conseil municipal
5. Rapport de la commission des Finances
6. Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.- (délibération)
7. Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (délibération)
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers
11. Huis clos (naturalisations)



La Présidente ouvre la séance à 20h35 et salue l'assemblée et le public, souhaitant une bonne année à chacun. Elle excuse l'absence de Mme GLAUS-LEMBO.

1. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2019

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal est approuvé sans modification
par 13 voix pour, et 1 abstention**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente partage les communications, après ce préambule :

« Je me réjouis de me retrouver parmi vous ce soir après un séjour aussi inattendu qu'inoubliable au cœur de notre système de santé d'une efficacité remarquable. Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien durant cette période difficile, et en particulier mes collègues du Bureau, ainsi que le personnel du secrétariat. »

Décès Margaretha Honegger, née Meindl

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Mme Margaretha Honegger, née Meindl, maman de notre maire, M. HONEGGER, le 20 janvier dernier. Au nom du Conseil municipal, je voudrais lui exprimer, ainsi qu'à sa famille et ses proches, toute notre sympathie et nos condoléances les plus sincères.

Refuge de Darwyn

Nous avons reçu une lettre de remerciements du Refuge de Darwyn, datée du 8 janvier 2020, concernant le don des jetons de présence du Conseil municipal, vivement apprécié par ledit refuge.

Décision de l'Association des communes genevoises – Droit d'opposition des Conseils municipaux sur la modification des contributions annuelles des communes en 2020

Par courrier du 3 décembre 2019, l'Association des communes genevoises (ACG) nous a informés de la validation de la décision de l'Assemblée générale du 28 septembre 2019, relative à la modification des contributions annuelles des communes en faveur de l'ACG. Il faut savoir que la contribution annuelle par habitant passe de CHF 3.60 à CHF 4.50 dès 2020.

A cet effet, il convient de rappeler que le rôle de l'ACG consiste essentiellement à défendre les intérêts des communes. Selon les informations reçues, les sollicitations de l'ACG ont augmenté tant en nombre qu'en complexité, ainsi que l'atteste le rapport de gestion 2018. Le personnel de l'association accomplit également de nombreuses prestations en faveur des entités qui sont rattachées à l'ACG.

Sous l'autorité des comités respectifs du GIAP (parascolaire), du CIDEDEC (déchets carnés) et du SIACG (informatique), il assume la direction générale de ces groupements, ainsi que leur gestion financière (budgets, comptes, paiements des salaires, facturation et contentieux) et des ressources humaines. Il est également chargé du secrétariat et de la comptabilité des fonds intercommunaux (FI, FIA, FIDU, FIE).

Démission de M. BASSE du PLR de Genthod

Par courrier du 29 janvier 2020 à la présidence du Conseil municipal, M. BASSE m'a fait part de sa démission du PLR Genthod, ceci avec effet au 15 janvier 2020, lors du dernier caucus du parti communal. Toutefois, il reste membre du PLR cantonal.

Creux-de-Genthod

La Présidente a reçu copie d'un courrier daté du 7 novembre 2019 et adressé au maire, suite au référendum du 24 novembre 2019, par quelques habitants du Creux-de-Genthod qui souhaitaient recevoir des précisions concernant leur situation. Le 10 décembre, la Mairie a proposé de les recevoir, afin de discuter de leurs souhaits.

3. Communications de la Mairie

M. HONEGGER

- **Creux-de-Genthod**

Ainsi que cela a été proposé en séance du Conseil municipal du 3 décembre dernier, l'Exécutif a reçu chaque superficière de façon individuelle, afin de connaître les souhaits de chacun et pouvoir envisager une solution pour chaque bâtiment. Un tableau récapitulatif des volontés des superficières a été transmis à la commission des Finances pour sa séance du 21 janvier. En parallèle, un projet de délibération pour chaque superficière souhaitant recevoir une indemnité pour le bâtiment qui le concerne a été transmis au Service de surveillance des communes pour approbation quant au principe.

Sur demande de la commission des Finances, il a été demandé à M. Zuber de se prononcer sur plusieurs questions, notamment le principe même d'indemnisation par le biais de délibérations individuelles. Ce dernier, ne pouvant plus se prononcer dans ce contexte, nous a renvoyés à la direction du Service des affaires communales. La réponse écrite de sa directrice, Mme Le Fort, tient en ces lignes :

« D'un point de vue légal, nous n'avons pas d'objections à ce que les superficières soient indemnisés au cas par cas. Il nous semble également adéquat de préparer une délibération par habitation. Il nous paraît en ordre de reprendre comme base la même délibération que celle refusée en votation, adaptée à chaque superficière et reflétant les démarches entreprises depuis la votation communale. Finalement, le fait d'arriver au montant correspondant à celui refusé en votation n'apparaît pas non plus problématique. »

Nous proposons de transmettre ces projets de délibérations à une prochaine séance de la commission des Finances à agender. Nous attendons la détermination de Mme Le Fort, que nous avons sollicitée pour y participer.

- **Enquête publique carrefour des routes de Valavran et de Collex**

Après les différentes remarques et communications s'agissant de ce carrefour et malgré l'annonce de l'Office cantonal des transports (OCT) de modifier cet aménagement pour un nouvel essai, une enquête publique a été transmise pour affichage par l'OCT en date du 27 janvier avec la décision de pérenniser le régime de priorité actuel.

Un projet de réponse pour faire opposition, avec la commune de Bellevue, est en cours de rédaction.

- **Passage à piétons route de Valavran**

Suite à la dernière séance du Conseil municipal, un contact a été pris avec l'OCT pour discuter de la possibilité de réinstaller un passage, en respectant les normes de sécurité en vigueur. La question qui se pose est la distance nécessaire avant la présence d'un arrêt de bus. Une solution, satisfaisant toutes les conditions, va être trouvée ; le Bureau Buffet Boymond est en charge de ce procédé.

- **Préavis donné sur les terrains à bâtir**

Au dernier Conseil municipal, Mme PITTELOUD a demandé si les projets qui concernent les terrains ayant une surface de plus de 5'000 m² devraient être soumis à l'approbation de la commission de l'Aménagement du territoire, voire du Conseil municipal.

L'art. 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) est toujours en vigueur ; il stipule sous son art. 4 al. b :

« Lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier, le département :

b) peut autoriser exceptionnellement, lorsque la surface totale de la parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës est supérieure à 5'000 m², avec l'accord de la Commune exprimé sous la forme d'une délibération municipale et après la consultation de la commission d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitat groupé dont la surface de plancher habitable n'excède pas 50% de la surface du terrain, 55% lorsque la construction est conforme à un standard de haute performance énergétique, 60% lorsque la construction est conforme à un standard de très haute performance énergétique, reconnue comme telle par le service compétent. »

M. Pascal Michel, chef de service du Secteur Versoix-Nations-Châtelaine auprès de la Direction du développement urbain au Département du territoire, nous répond sur cette question :

« Je vous confirme que l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) fait l'objet d'un moratoire depuis le 28 novembre dernier.

Concrètement, cela signifie que tout projet de densification de la zone 5, déposé au département après le 27 novembre et sollicitant une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (IUS) maximum de 0.25 (0.3 pour des constructions respectant un très haut standard énergétique) fixé pour cette zone fera l'objet d'une décision négative.

Ce moratoire pourra être levé lorsque différentes conditions cumulatives auront été remplies : établissement des stratégies communales de densification de la zone 5 (dans le cadre des plans directeurs communaux), élaboration d'un bilan du guide de densification de la zone 5 établi par le département et l'ACG, discussions Canton-communes sur la question des équipements et mise à jour du plan directeur cantonal.

On estime qu'environ deux ans seront nécessaires. »

M. STALDER

- **Piscine intercommunale de Pré-Bois**

Le projet de loi visant à la création d'une fondation intercommunale pour la réalisation d'une piscine couverte a été déposé auprès du Grand Conseil. M. Devaud, conseiller administratif à Meyrin, a également écrit au Grand Conseil pour l'inciter à avancer rapidement dans ce dossier, afin de permettre aux communes concernées d'aller de l'avant.

- **Convention avec Versoix pour l'insertion professionnelle**

La Commune a signé une convention avec la ville de Versoix concernant la collaboration dans le domaine de l'insertion professionnelle. En effet, la Commune ne dispose pas de ressources importantes dans ce domaine et souhaitait faire bénéficier les habitants de Genthod de la structure versoisienne, qui propose un accompagnement à l'établissement du dossier de candidature (CV, lettre de motivation), un atelier sur les techniques de recherches d'emploi, la mise en lien avec le réseau d'entreprises en place, un cadre accueillant et motivant pour recevoir les conseils et nouvelles pistes de recherche et un bilan de situation concernant le parcours professionnel. Les habitants qui feront appel à cette convention devront passer obligatoirement par notre assistante sociale, Mme PICARD-FLUMET.

- **Adhésion à la Charte d'aide sociale suisse**

La Commune a décidé d'adhérer à la Charte d'aide sociale suisse, un document non contraignant, mais qui reflète plutôt un « acte de foi ». Cette charte déclare que : « L'aide sociale revêt une tâche centrale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle contribue ainsi de manière importante à la cohésion sociale en Suisse. Les organisations et les particuliers signataires s'expriment en faveur d'une aide sociale solide et équitable qui permet aux personnes concernées de vivre une vie dans la dignité et qui leur donne l'opportunité de retrouver l'indépendance financière. ». Nous pensons que c'est exactement ce que nous faisons au travers de notre aide sociale, c'est pourquoi la Commune de Genthod a décidé de signer cette charte. Nous pouvons si nécessaire vous donner de plus amples informations à ce propos en vous communiquant le lien internet.

M. BAUMGARTNER

- **Test des sirènes**

Le test national des sirènes sera effectué par la Protection civile demain mercredi 5 février dès 13h30.

- **Phase 3 chemin des Troiselles : projet de réalisation d'un collecteurs d'eaux pluviales sous les voies de chemin de fer et la route de Lausanne**

La gare du Creux-de-Genthod fait l'objet d'une mesure d'aménagement et d'infrastructure ferroviaire inscrite dans l'étape de l'aménagement 2035. Dans ce cadre, il sera notamment question de mettre en conformité l'accès au quai pour l'adapter aux exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, d'augmenter la largeur du quai et le prolonger à 220 m. La forme du projet et le détail d'aménagement ne sont pas encore connus à ce stade. De plus, il ne peut être exclu que le projet ferroviaire entraîne un ripage de l'axe de la route de Lausanne de quelques mètres en direction du lac. Une affaire à suivre. En principe, l'autorisation est délivrée pour la creuse « pousse-tube » sous les voies de chemin de fer et la route de Lausanne.

- **Récolte des déchets 2019**

La société Retripa a communiqué les statistiques de la récolte 2019 des déchets de cuisine, soit 36,3 tonnes ou 3 tonnes par mois en moyenne.

- **Mise aux normes éclairage passages piétons**

Un devis de CHF 56'670.- des Services industriels de Genève (SIG) a été signé le 19 décembre 2019. Le matériel a été commandé. Le bureau Buffet Boymond a été chargé d'établir les plans de chaque passage piéton suite à la modification de la loi sur la circulation. Les travaux de génie civil ne sont pas compris dans le devis des SIG.

- **Discours du 1^{er} Août 2020**

Il sera prononcé par Simone de Montmollin, conseillère nationale nouvellement élue. La fête sera organisée à Genthod cette année.

4. Modification de la composition des commissions du Conseil municipal

La Présidente rappelle que M. BASSE a démissionné du PLR de Genthod et, conformément à l'art. 4 du règlement du Conseil municipal, siègera désormais au Conseil municipal en tant qu'indépendant. Il continuera de siéger au sein des commissions, en tant qu'auditeur sans droit de vote (art. 84). Sa place avec droit de vote doit donc être réaffectée au sein des commissions Bâtiments et Génie civil.

En l'absence de la présidente du PLR Genthod, Mme GLAUS-LEMBO, la Présidente communique la proposition de cette dernière de nommer à la commission des Bâtiments Mme MUTILLOD, et à la commission du Génie civil Mme DELLAMULA.

La Présidente met au vote ces deux propositions séparément.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour, et 1 abstention

la nomination de Mme MUTILLOD à la commission des Bâtiments et de Mme DELLAMULA à la commission du Génie civil.

La composition desdites commissions est désormais la suivante :

BATIMENTS

Président : SANOU Noun Jacques
 Vice-présidente : UDRY Julie
 Membres : FAVRE Christophe, JOSS Olivier, MUTILLOD Marie-France, RYCHNER Georges, SCHMULOWITZ Joël

GENIE CIVIL

Président : SCHMULOWITZ Joël
 Vice-présidente : STALDER Elisabeth
 Membres : DELLAMULA Cristina, FAVRE Christophe, JOSS Olivier, RYCHNER Georges, VEGEZZI Aleksandra

5. Rapport de la commission des Finances

Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la commission pour le 2nd semestre 2019 :

« La commission des Finances s'est réunie à deux reprises au cours de cette période.

Séance du 29 octobre

La commission des Finances, élargie à tous les membres du Conseil municipal, s'est penchée sur la proposition de budget 2020. Les différentes lignes comptables ont été examinées et certaines modifiées.

Une baisse de CHF 10'000.- concernant du matériel de fête a été entérinée à une large majorité.

La commission de Sécurité Publique a demandé des clarifications concernant certaines lignes comptables qui ont été modifiées. En ce qui concerne le contrôle du stationnement piloté par la commune du Grand-Saconnex, les commissaires ont été informés que la commune de Satigny ne fera plus partie de ce contrôle et qu'un coût supplémentaire pour les communes restantes serait possible. La Mairie se renseignera sur l'impact financier qui devrait en résulter.

Le budget de la commission des Affaires Sociales et Naturalisations a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Faute de réponses de l'Exécutif aux questions des commissaires, la commission du Génie Civil n'a pas voté le budget proposé. Les subventions pour les usagers des Transports publics genevois (TPG) ont été augmentées de CHF 100.- à CHF 150.-, proposition acceptée à l'unanimité.

La commission Environnement a précisé que l'augmentation de la ligne budgétaire concernant la consommation d'eau hors bâtiments est regroupée sur la même ligne. Le budget concernant la gestion des déchets a fait l'objet d'une diminution passant de CHF 360'000.- à CHF 300'000.-, proposition acceptée à l'unanimité.

Les frais bancaires ainsi que les intérêts négatifs budgétés ont été largement débattus au sein de la commission.

La question se rapportant aux frais encourus par le Teleréseau sera clarifiée auprès de la régie qui perçoit les loyers.

La commission a décidé de maintenir le budget relatif au matériel informatique à CHF 34'000.- comme en début de cette législature.

L'enveloppe budgétaire concernant les indemnités allouées aux conseillers municipaux a été augmentée avec effet au 1^{er} janvier 2020, à savoir CHF 70'000.-. Cette modification a été acceptée à l'unanimité.

Les charges sociales de l'Exécutif augmentent et passent de CHF 10'000.- à CHF 15'000.-.

M. le Maire a proposé une augmentation de sa rémunération justifiée par une charge de travail beaucoup plus importante que celle des adjoints. La répartition de cette augmentation au seul bénéficiaire du maire est discutée, voire contestée, mais l'augmentation de l'enveloppe budgétaire ne pose pas de problème. L'Exécutif soumettra un projet de délibération au Conseil municipal dans lequel il sera stipulé que l'augmentation ne sera effective qu'à partir du 1^{er} juin 2020. La répartition des montants alloués au maire et à ses adjoints seront définis respectivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020, et celle du 1^{er} juin au 31 décembre 2020. Le budget avec les modifications demandées est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission des Finances.

Séance du 3 décembre

Lors de la séance du 3 décembre, la commission des Finances a donné son accord concernant un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'investissement du centre communal par 4 voix pour et 1 abstention. »

6. Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir.

M. RYCHNER, en tant que président de la commission de Sécurité Publique, donne lecture de son rapport :

« La présente délibération porte sur l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour la somme de CHF 205'000.-.

Quelques précisions sont nécessaires. Ceci d'autant plus que l'offre jointe à la convocation de ce Conseil municipal, de même qu'à celle de la commission des Finances du 21 janvier dernier, ne les comporte pas. A ce propos, je regrette vivement que la présidente de la commission des Finances, Mme MUTILLOD, n'ait pas souhaité inviter les conseillers municipaux à sa séance, ni même le président de la commission de Sécurité Publique à l'occasion de cette demande de dépense à hauteur de CHF 205'000.-.

Mais revenons à nos moutons. En effet, il s'agit d'un véhicule de 'démonstration' datant de juillet 2015 et marquant 10'000 km au compteur. L'offre diffusée et datée du 28 octobre 2019 ne comporte ni garantie, ni visite récente du Service des automobiles. D'autre part, et afin que tous les sapeurs de notre compagnie puissent conduire ce véhicule lourd, une option de limitation de vitesse à 45 km/h figure devisée à CHF 4'410.- supplémentaires.

Or, lors de la commission de Sécurité Publique de décembre dernier, les commissaires ont demandé à notre adjoint au maire, M. BAUMGARTNER, d'obtenir gracieusement ces trois éléments. Ce qui fut fait. Le véhicule disposera donc de la visite du jour, de deux ans de garantie et de la limitation à 45 km/h. Et c'est dans ces conditions, et en remerciant M. BAUMGARTNER, que la commission du 7 janvier dernier a voté à l'unanimité la somme de CHF 205'000.-.

Je me fais donc ici le porte-parole de ma commission, et, par la même occasion, du PLR Genthod, en vous encourageant à voter en faveur de cette délibération qui remplit les attentes de notre Compagnie de sapeurs-pompiers, qui le mérite bien. »

Mme PITTELOUD remercie M. RYCHNER pour ce retour sur les échanges de la commission. Ceci est extrêmement important, d'autant plus que le document transmis aux conseillers municipaux ce soir fait état d'un véhicule au prix de CHF 205'000.-, mais n'inclut pas les trois points « extrêmement importants » cités séant par M. RYCHNER. Le PDC dépose une motion appelant une modification de la délibération afin d'inclure au troisième considérant l'addition suivante : « [...], incluant une garantie d'une année, l'expertise du jour et la mise en circulation à 45 km/h ; » (Mme PITTELOUD précise que le procès-verbal de commission évoque une garantie d'une année), ceci afin de lever toute ambiguïté dans ce dossier, aller dans le sens de l'intérêt de la Compagnie des sapeurs-pompiers, tout en protégeant les investissements communaux.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur cet amendement, il est soumis au préavis du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

l'amendement proposé par Mme PITTELOUD au nom du PDC, consistant à modifier le troisième considérant comme suit : « Vu l'offre complète d'un véhicule de démonstration transmise par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour un montant total TTC de CHF 204'630.-, incluant une garantie d'une année, l'expertise du jour et la mise en circulation à 45 km/h ; »

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Mme BORLOZ donne lecture du projet de délibération.

Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.-

Vu la vétusté du véhicule actuel de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod, datant de 30 ans, et le manque de pièces de remplacement ;

vu la nécessité d'un véhicule par commune pour les interventions d'urgence, et ce malgré les regroupements préconisés en son temps par le Canton, en vue de maintenir l'autonomie des pompiers de la commune ;

vu l'offre complète d'un véhicule de démonstration transmise par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour un montant total TTC de CHF 204'630.-, incluant un an de garantie, l'expertise du jour et l'adaptation à 45 km/h ;

vu le préavis positif de la commission de Sécurité publique lors de sa séance du 7 janvier 2020 ;

vu le préavis positif unanime de la commission des Finances lors de sa séance du 21 janvier 2020 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. *D'acquérir un véhicule d'intervention pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod pour CHF 205'000.-.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 205'000.- destiné à cette acquisition.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités sur le compte 15.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.*

M. HONEGGER remercie le Conseil municipal de ce vote, qui permettra aux pompiers de jouir de cet équipement.

7. Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir.

M. STALDER indique que la commission Culture, Sports et Loisirs a validé la veille au soir les statuts en question, moyennant l'ajout suivant à l'art. 4 « Buts du Groupement » : « De réaliser, entretenir, rénover et gérer les installations du stade. ». M. STALDER a envoyé ce message aux collègues du Groupement, message resté sans réponse à ce jour. Il y indique que le Conseil municipal de Genthod approuvera les statuts avec cette modification, et les encourage à faire de même dans leur commune.

De manière générale, et comme déjà évoqué, ces statuts introduisent une modification significative au niveau de la gouvernance.

La gouvernance est aujourd'hui composée de quatre magistrats représentant les quatre communes, accompagnés ponctuellement de représentants des commissions sportives des divers conseils municipaux. On souhaite l'adapter à la configuration des autres groupements intercommunaux comme celui de la crèche, qui inclut une délégation de deux membres de chaque conseil municipal avec fonction consultative.

Une autre différence importante touche le subventionnement des entités sportives utilisatrices des locaux du stade. Un contrat de prestations sera signé entre le Groupement et ces entités. Cette modification est visible à l'art. 4 « Buts du Groupement » : « De subventionner les associations sportives à but non lucratif hébergées sur le site du stade Marc-Burdet, pour autant que le besoin soit démontré et que préalablement un contrat de prestations définissant un cadre collaboratif et spécifiant la destination de la subvention allouée soit convenu entre le Groupement et ladite association sportive. » Un modèle de contrat de prestations a été élaboré, qui inclut principalement la participation de membres du Groupement, tant exécutifs que consultatifs, au sein du comité de clubs ou associations sportifs, en tant qu'observateurs avec une fonction consultative.

La commission Culture, Sports et Loisirs souhaiterait en outre connaître les orientations des clubs en matière de formation sportive de la jeunesse, dans une visée inclusive du « sport pour tous », non réservé à une élite, et, plus généralement, les objectifs des clubs. Un processus d'évaluation annuelle en termes d'atteinte de ces objectifs est également en cours d'élaboration.

Il n'y a pas d'autre demande de parole. Mme BORLOZ donne lecture du projet de délibération.

Modification des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (GISMB)

Vu la constitution du Groupement Intercommunal Stade Marc-Burdet (GISMB) le 25 avril 2007 par l'adoption de ses statuts (LC 22 714), modifiés le 29 août 2016, réunissant les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy ;

vu la proposition du Conseil d'administration du GISMB de modifier les statuts dudit groupement afin d'élargir son champ d'action et modifier la gouvernance en introduisant la présence des conseillers municipaux dans ce groupement ;

vu la constitution du groupe de travail du 9 janvier 2019 en présence de magistrats et conseillers municipaux des communes membres du GISMB dont le but est de réunir les communes qui financent le FC Collex-Bossy et les associations sportives hébergées sur le site du stade Marc-Burdet ;

vu les modifications apportées aux statuts lors de la séance du groupe de travail du 10 octobre 2019 ;

vu le préavis favorable des membres du Conseil d'administration du GISMB dans sa séance du 14 novembre 2019 ;

vu le préavis favorable du groupe de travail du GISMB du 9 janvier 2020 sur le projet de modifications des statuts annexé à la présente délibération, version 1.3 du 3 décembre 2019 ;

vu le préavis positif unanime de la commission Culture, sports et loisirs dans sa séance du 3 février 2020 ;

vu l'article 24 des statuts du GISMB qui prévoit que la modification de ceux-ci doit être ratifiée par les Conseils municipaux de toutes les communes participantes ;

vu l'article 52 de la loi sur l'administration des communes qui stipule que les statuts et leurs modifications sont soumis à l'approbation des conseils municipaux ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre u, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. *D'approuver les modifications des statuts du Groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (GISMB) telles qu'elles figurent dans le document annexe, version 1.3 du 3 décembre 2019, qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par les autres communes membres du GISMB (à savoir Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy).*
3. *De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au 1^{er} juin 2020.*

8. Propositions de la Mairie

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

Fiabilité Léman Express

Mme GUINAND prend la parole :

« Lancé en grande pompe le 15 décembre dernier, le Léman Express est aujourd'hui loin de faire l'unanimité auprès de ses usagers – dont de nombreux Gentousiens, qu'ils soient étudiants ou pendulaires.

En cause : les multiples annulations et retards de trains, la composition souvent réduite de ceux qui circulent, ainsi qu'une communication défailante. Comme le dit une pétition qui circule, et qui a été abondamment signée, sur les réseaux sociaux : « Pour que le Léman Express puisse partir, il faudrait d'abord qu'il arrive ! Et lorsqu'il arrive, il faudrait que nous puissions monter à son bord ! ».

Face aux mécontents, Lémanis, la société franco-suisse qui coordonne le réseau, invoque des problèmes de jeunesse, la période de rodage n'ayant véritablement commencé qu'à la mi-janvier avec le démarrage des relations jusqu'à Evian le 16, puis vers Annecy et St-Gervais le 22.

Même si l'on peut effectivement espérer que la situation s'améliorera avec le temps, le Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG) souhaite que l'Exécutif écrive au plus vite au Conseil d'Etat pour lui faire part de la nécessité de trouver rapidement, avec les différents partenaires concernés, des solutions pour stabiliser le réseau ferroviaire. Les usagers ont besoin d'arriver à l'heure à leurs cours, travail ou autre rendez-vous et surtout d'avoir confiance en leurs transports publics. En effet, sans confiance un usager se tournera plus facilement vers les transports individuels, annihilant ainsi le report modal espéré avec l'entrée en service du Léman Express. »

La Présidente met au vote la proposition exprimée par Mme GUINAND au nom du GIG.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

de demander à l'Exécutif d'écrire au plus vite au Conseil d'Etat pour lui faire part de la nécessité de trouver rapidement, avec les différents partenaires concernés, des solutions pour stabiliser le réseau ferroviaire.

GICORD

Mme PITTELOUD souhaiterait connaître l'évolution du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD).

M. BAUMGARTNER répond que lors d'une prochaine séance fixée au 27 février, il sera traité d'une nouvelle répartition de l'investissement d'une fosse de 800 m³ exigée en vue de la mise aux normes du site. Le bureau Buffet Boymond a procédé au choix de l'entreprise mandataire parmi quatorze entreprises sur la base d'un concours. Après délibération de l'assemblée, une délibération sera présentée à chaque commune participante, délibération qui tiendra compte du tonnage de déchets amenés au GICORD au cours des trois dernières années et du nombre d'habitants.

Creux-de-Genthod

M. GUEX s'exprime au nom du GIG au sujet du Creux-de-Genthod :

« Mme Le Fort, directrice du Service des affaires communales, ayant répondu aux questions de la commission des finances du 21 janvier dernier, relatives à l'indemnisation des superficiaires qui le souhaitent, le GIG demande qu'une commission des Finances soit réalisée avant le prochain Conseil municipal afin que la situation puisse être résolue au plus vite pour ceci. »

Mme MUTILLOD répond qu'elle a donné instruction à l'administration de convoquer la commission des Finances le plus rapidement possible.

10. Divers

Préavis donné sur les terrains à bâtir

Mme PITTELOUD remercie le maire pour sa réponse complète et circonstanciée à la question posée lors de la dernière séance plénière au sujet des projets de construction sur des terrains de plus de 5'000 m², qui selon sa compréhension, seront désormais – et malgré le moratoire – soumis à la commission Aménagement du Territoire avant d'être présentés au Conseil municipal. Elle remercie de cette réponse et de l'information et soumissions futures des dossiers à la commission.

Démission de M. HONEGGER, maire, du PLR Genthod

Mme MUTILLOD prend la parole au nom de Mme GLAUS-LEMBO, présidente du PLR Genthod :

« En date du 13 janvier 2020, M. HONEGGER, maire, m'a présenté sa démission du PLR Genthod avec effet immédiat. Le maire a toutefois précisé qu'il resterait membre du PLR cantonal. Le PLR Genthod a donc pris acte de cette démission et remercie M. le Maire pour ces quatorze années de collaboration avec le parti. Je profite de l'occasion afin de remercier également M. BASSE, et lui souhaite un bon rétablissement. »

11. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H25.



La Secrétaire du Bureau
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS



La Présidente
Elisabeth STALDER